

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Pascal BROCHARD M. Cyril DROUIN, M. Antoine SANTOS, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS :** Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 03/07/2023

Mme Patricia VERGNAUD est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-07/03**

**OBJET : TARIFS DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR 2023-2024**

Madame Jocelyne GUIBERT, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a voté les tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre pour les repas servis à la cantine.

Depuis, en partenariat avec le collège, de nouveaux échanges ont eu lieu avec le prestataire Convivio afin d'inciter celui-ci à revoir ses prix à la baisse. Suite à cette rencontre, Convivio consent à baisser chacun de ses prix de 0.0465 € TTC.

Le Conseil Municipal est donc invité à redélibérer sur ce sujet.

Après échange, les membres du Conseil Municipal décident (avec 9 voix pour, 6 absentions et 6 voix contre) de modifier en conséquence le tarif du repas facturé au collège pour les collégiens.

Le prix nouvellement voté est présenté dans le tableau suivant :

		4,5 composants	5 composants
Collège	Collégien Livré	3,48 €	3,53 €

Comme le précise le tableau ci-dessus, la Commune laisse une latitude à la Direction du Collège pour choisir s'elle souhaite rester sur une prestation comprenant 4.5 composants pour ses élèves ou repasser sur une prestation avec 5 composants. La Commune appliquera, lors de sa refacturation, le tarif adéquat en conséquence.

Les autres tarifs actés dans la délibération du 5 juin 2023 restent inchangés.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Patricia VERGNAUD



LE MAIRE,

Emilie DUPREY

Signé électroniquement par : Emilie Duprey  
Date de signature : 11/07/2023  
Qualité : Maire de Les Brouzils